



NOTICE D'INFORMATION PRÉALABLE

ANNEXE 12

CTL
6 Rue Sganzin 57050 METZ
Tél 06 81 29 08 38
Marcel.tassiaux@sfr.fr

Assurance R.C.P

WTW France - Département Sports Immeuble Quai
33,33/34 Quai De Dion Bouton 92814 Puteaux
Tél.:09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com –
Contrat n°:41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution132 rue des
Trois Fontanot 92000 Nanterre- 01 49 31 31 31 Contrat
N° 4000716162 /0

Le Club Touristique Lorrain de Metz propose

**4 jours - 3 nuits à 68820 KRUTH
au Nord-Ouest de THANN**
du jeudi 7 mai au dimanche 10 mai 2026

NOTICE D'INFORMATION PRÉALABLE

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRandonnée 2025/2026 à renouveler dès septembre 2025 avec assurance RC ou plus.

Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée 2025/2026 avec assurance RC.

Nombre de participants : 19 maximum.

Dates : du jeudi 7 fin d'après-midi au dimanche 10 mai 2026 après de déjeuner.

Déplacements : en voiture particulière et covoiturage.

PROGRAMME

Les participants sont attendus le Jeudi 7 mai 2026 en fin d'après-midi à l'Auberge de France **20, Grand Rue - 68820 KRUTH** (à 17 km de THANN).

Les 3 jours de randonnées auront lieu à partir du vendredi matin 8 mai jusqu'au dimanche matin 10 mai avant le déjeuner soit 2,5 jours de randonnées.

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **310 €** par personne en Chambre double, **286 €** en Chambre triple (attention il n'y a qu'une triple) et **406 €** en Single, toutes formules pension complète.

Ce prix comprend :

- la pension du diner du 1er jour au déjeuner du dernier jour. Les pique-niques seront fournis le vendredi 8 et samedi 9 mai, et déjeuner à l'hôtel le dimanche 10 mai 2026,
- la WIFI gratuite,
- le parking pour nos voitures,
- le linge de toilette.

Ce prix ne comprend pas :

- les boissons
- les dépenses personnelles, ainsi que le covoiturage AR
- les assurances annulation facultatives - **Formulaire à compléter et à retourner obligatoirement le moment venu, même si aucune assurance n'est souscrite.**
- les taxes locales,
- d'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

PRE-INSCRIPTION

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer pour faire du covoiturage jusque KRUTH et à 2 personnes en vue d'occuper les chambres doubles. Une seule chambre triple est possible.

Attention 2 chambres single sont disponibles.

Date limite de préinscription est fixée au 31 janvier 2026 sous réserve de disponibilité.

A cette date et selon le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non le séjour sera prise. En cas d'annulation, le chèque déposé sera rendu. S'il est décidé de réaliser le séjour, le CTL proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription validé par le Numéro Fédéral du séjour attribué par la FFR, l'exemplaire signé sera à retourner au responsable du séjour sous huit jours. Au reçu de l'inscription le chèque déposé sera considéré comme acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultative au moyen du bulletin de souscription assurances à joindre obligatoirement à votre bulletin d'inscription. Paiement de l'assurance dès l'inscription (**Formulaire à compléter et retourner obligatoirement, même si aucune assurance n'est souscrite**).

Le bulletin d'inscription ainsi que le bulletin de souscription assurances seront joints au mail de confirmation et téléchargeables sur le site du CTL.

PAIEMENTS

- acompte de **105 euros** déjà versé à la préinscription (Le chèque ne sera débité qu'à l'inscription définitive),
- Prime d'assurance à régler dès l'inscription, ou facultative si non acceptée,
- solde du séjour avant le **1er avril 2026**.

Tous ces règlements doivent être établis à l'ordre du CTL de METZ.

Frais de résolution où d'annulation de l'inscription

En cas d'annulation du voyage, les conditions financières sont les suivantes :

- plus de 60 jours inclus avant le début du séjour : retenue de 5 %
- entre 59 et 30 jours inclus avant le début du séjour : retenue de 15 %
- entre 29 et 15 jours inclus avant le début du séjour : retenues 30 %
- entre 14 et 8 jours inclus avant le début du séjour : retenues de 50 %
- moins de 8 jours inclus avant le début du séjour où en cas de non arrivée : retenue de 100 %

FORMALITÉS

Carte Nationale d'identité,

Carte Vitale,

Licence FFRandonnée 2025/2026 à jour. Renouvellement à faire dès le mois de septembre 2025.